

Premières tendances

Baisse de la surface agricole utilisée (SAU) de 6 % et baisse du nombre d'exploitations de 22 % entre 2000 et 2010. Cette évolution est essentiellement le fait de la mutation de la viticulture régionale sur la décennie passée. L'Aude représente près du tiers du vignoble de la région.

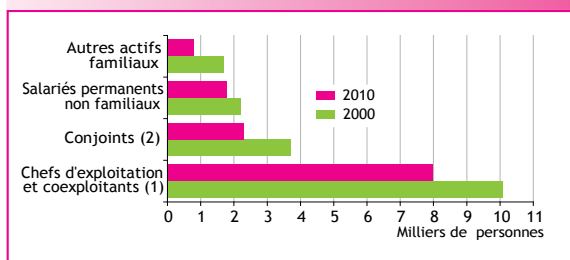
L'activité agricole est concentrée sur les grandes exploitations. Mais les petites unités restent nombreuses et maillent l'ensemble du département avec une viticulture très présente sur la moitié est du département, des grandes cultures dans l'ouest et de l'élevage dans les hauts cantons. Les atouts de l'agriculture audoise sont nombreux : environ deux tiers des exploitations avec un produit sous signe officiel de qualité, 11 % des exploitations avec une certification bio à l'horizon 2015, vente des produits en circuit court dans près de 1300 unités, soit 17 % des exploitations.

13 000 personnes travaillent dans les exploitations agricoles

Depuis le dernier recensement en 2000, la forte diminution du nombre de petites exploitations, la mécanisation du travail et le recours aux prestataires externes ont modifié de façon structurelle le travail dans les exploitations agricoles audoises. **13 000 personnes participent régulièrement au travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles.** S'y ajoutent le travail saisonnier et celui fourni par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), pour l'équivalent de 1 300 emplois à temps plein. Au total, les exploitations agricoles audoises utilisent 9 000 unités de travail agricole (UTA). Le pilier de cette main-d'œuvre est constitué de **7 300 chefs d'exploitation et 760 coexploitants.** Majoritaires en nombre, ils le sont également dans le temps de travail : leur part atteint désormais 56 % contre seulement 51 % il y a 10 ans. En contrepartie, on observe une diminution du temps de travail des salariés sa-

sonniers qui passe de 16 % à 12 % et, à un degré moindre, de la famille qui ne participe plus au temps de travail qu'à hauteur de 13 % contre 16 % en 2000. Cette baisse apparente peut également résulter d'une meilleure reconnaissance des conjoints par le statut de coexploitant. Cependant, la contribution des salariés permanents (16 % du temps de travail) est identique à celle de 2000. La part des prestataires externes, ETA et CUMA, atteint désormais la valeur significative de 2 %. En 10 ans, la proportion de personnes travaillant à temps complet dans les exploitations a augmenté de 5 points pour l'ensemble des actifs familiaux, et plus précisément de 4 points pour les chefs d'exploitation et coexploitants. Néanmoins, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants travaillant à temps plein a diminué de 12 % depuis 2000, soit beaucoup moins que la diminution du nombre d'exploitations qui a donc principalement touché les chefs d'exploitation et coexploitants travaillant à temps partiel.

Le chef d'exploitation en première ligne...

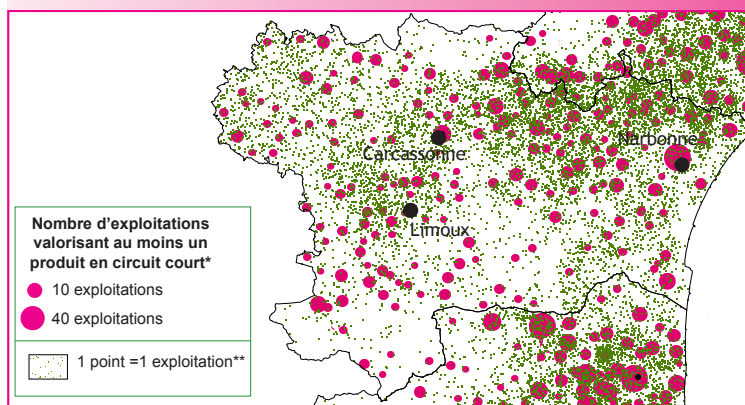


Source : Agreste - Recensements agricoles

(1) Y compris les conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, quand ils sont eux-même coexploitants.

(2) Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant, actifs sur l'exploitation.

Commercialisation en circuit court sur le département



Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO®

* Les communes ayant moins de 3 exploitations en circuit court ou avec des valeurs estimées ne sont pas représentées.

** Les valeurs sont représentées sous forme de points placés aléatoirement au sein des communes. Le nombre total de points dans la commune est proportionnel aux valeurs des données relatives à cette commune.

Concentration sur les grandes exploitations

Près de 7 300 exploitations agricoles et 224 000 ha de surface agricole utilisée (SAU)

- 72 % des exploitations ont des surfaces en vigne,
- 24 % des céréales,
- 15 % des oléoprotéagineux.

31 % de la SAU en vigne, soit 29 % du vignoble de la région.

Grandes exploitations :
- peu nombreuses : 15 % du total audois,
- mais avec un poids économique important : 52 % de la PBS départementale.

400 exploitations agricoles ont au moins un produit certifié bio soit 5,6 % des exploitations du département.
En outre, 5,5 % des exploitations envisagent une conversion en agriculture biologique dans les cinq années à venir contre 3,6 % en France métropolitaine.

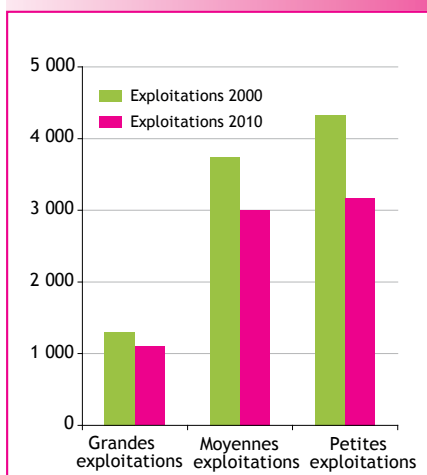
Une superficie de plus de 8 000 ha est utilisée de façon collective par des éleveurs pour y faire paître leurs troupeaux, par l'intermédiaire d'une vingtaine de structures ad-hoc. Les pacages collectifs ne sont pas pris en compte dans cette publication. Une étude spécifique sera produite ultérieurement sur le sujet.

Le recensement agricole 2010 a pu être réalisé grâce à la participation des exploitants agricoles du département. Qu'ils en soient tous remerciés.

L'Aude compte près de 7 300 exploitations en 2010, soit 24 % des exploitations du Languedoc-Roussillon. Elles exploitent au total 224 000 ha de superficie agricole utilisée (SAU) soit un quart de la SAU des 5 départements de la région. **Le département est moins touché que d'autres par la baisse du nombre d'exploitations :** 22 % d'exploitations en moins par rapport à 2000, à comparer aux - 30 % observés sur la région. Les petites exploitations sont en nette diminution (-27 %) mais restent malgré tout

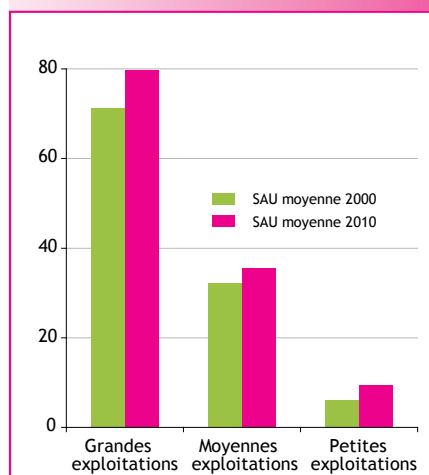
nombreuses puisque représentant encore 44 % des exploitations audoises. La SAU moyenne augmente, avec 31 ha par exploitation en 2010 contre 25 ha en 2000. Cette augmentation touche toutes les catégories d'exploitations (cf graphiques ci-dessous). En 2010, les moyennes et grandes exploitations sont au nombre de 4 100 (56 % de l'ensemble). Elles contribuent à 93 % de la PBS régionale, et exploitent 87 % de la SAU régionale (194 200 ha). Leur SAU moyenne atteint 47 ha.

Moins de petites exploitations...



Source : Agreste - Recensements agricoles

... mais une SAU moyenne en hausse



Source : Agreste - Recensements agricoles

Grandes exploitations : PBS* supérieure à 100 000 €
Moyennes exploitations : PBS* comprise entre 25 000 € et 100 000 €
Petites exploitations : PBS* inférieure à 25 000 €

* Production brute standard : cf "Définitions" en dernière page

Les formes sociétaires progressent

Avec ses 82 % d'exploitations individuelles, le profil audois est très similaire à celui de l'ensemble de la région. Ce statut, particulièrement fréquent chez les petites et moyennes exploitations (90 %) est encore adopté par 38 % des grandes exploitations. Les exploitations individuelles produisent 56 % de la production brute standard agricole totale, sur une superficie moyenne de 21 ha. Comme pour le total régional, les formes sociétaires constituent 18 % des exploitations audoises et produisent 44 % de la

production brute standard agricole. Cependant, ces formes sociétaires se caractérisent par une SAU importante (76 ha en moyenne) et représentent au total 43 % de la SAU du département. Parmi celles-ci, le nombre d'exploitations agricoles de type société civile d'exploitation agricole (SCEA) est en forte hausse (+ 47% depuis 2000), de même que les exploitations à responsabilité limitée (EARL) (+ 23 %). En revanche, le nombre de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) a baissé de 23%.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Viticulture et grandes cultures : deux secteurs majeurs

Malgré une diminution de 28 % en dix ans du nombre d'exploitations cultivant de la vigne, la viticulture, implantée dans l'est du département et dans le Limouxin, reste la principale production agricole audoise.

En 2010, 5 240 exploitations soit près de trois quarts des exploitations, cultivent de la vigne, dont 4 960 en font leur activité principale (otex). Celles-ci exploitent une SAU moyenne de 17 ha.

L'Aude est, après l'Hérault, **le deuxième département viticole de la région par la superficie totale de son vignoble**, 69 000 ha, soit 29 % du vignoble régional, et par le nombre d'exploitations ayant de la vigne soit 27 % des exploitations de la région. Les exploitations en otex viticulture concentrent 68 % de la PBS départementale. Parmi elles 43 % sont petites, leur SAU moyenne est de 2,9 ha et leur PBS moyenne inférieure à 9 000 €. Ces petites exploitations n'ont pas un impact économique très important dans la production, représentant 7 % de la PBS de l'otex viticulture, mais elles maintiennent un tissu social dans une grande partie du département (14 % des UTA viticoles). **Dans la viticulture, l'aspect patrimonial reste présent avec 85 % des exploitations viticoles en exploitations individuelles.** Celles-ci sont plus petites (11,5 ha en moyenne) que celles en statut autre (GAEC, EARL, SCEA, société commerciale...) qui avec 15 % des exploitations, exploitent 48 ha en moyenne et engendrent 41 % du potentiel économique.

En termes d'emploi, les exploitations viticoles occupent 6 300 unités de travail agricole (69 % des UTA agricoles de l'Aude), contre 8 900 en 2000. Cette baisse du volume de travail est liée, outre la perte

des 16 000 ha de vignes, à un accroissement de la productivité : aujourd'hui, un actif dans la viticulture s'occupe en moyenne de 13 ha de SAU, contre 11 en 2000. Les progrès de la mécanisation (vendange mécanique du vignoble) et la recherche d'économies expliquent cette évolution. La force de travail provient au deux tiers des exploitants et de leur famille, les saisonniers ne représentant que 13 % et les salariés permanents, 19 %.

Le vignoble, en grande partie restructuré, s'est considérablement réduit. En 2010, il s'étend sur 69 000 ha. La crise profonde traversée par la viticulture régionale entre 2004 et 2009, avec ses arrachages définitifs, ses abandons de parcelles, a marqué le vignoble audois. Avec ses 2 200 exploitations produisant des vins en AOP (Appellation d'Origine Protégée), et celles produisant des vins en IGP (Indication Géographique Protégée), **l'Aude confirme son orientation viticole vers les signes de qualité et d'origine.**

Sur le plan économique, le modèle coopératif reste très vivant avec plus de 8 exploitations sur 10 apportant leur vendange (ou une partie) dans des caves coopératives, celles-ci vinifiant 72 % de la production audoise.

La vente directe aux consommateurs concerne 24 % des volumes commercialisés par les caves particulières.

En grandes cultures, le département maintient une importante production de céréales et d'oléoprotéagineux, notamment dans le secteur ouest, avec 900 exploitations dont c'est l'activité principale (otex). Elles contribuent pour 10 % à la PBS départementale.

L'Aude avec 50 000 ha de céréales, superficie stable depuis 2000, représente 43 %

des surfaces régionales. Il s'agit essentiellement de blé dur. Avec 26 000 ha, le département est aussi le premier de la région pour les oléoprotéagineux, soit 83 % des surfaces régionales. Il s'agit pour l'essentiel de tournesol (77 %), et pour le reste principalement de colza d'hiver et de pois protéagineux.

Les productions animales restent essentiellement concentrées sur trois zones : la Montagne Noire, la Haute Vallée de l'Aude et les Hautes Corbières. **Les élevages bovins, ovins et caprins, et autres herbivores restent stables en nombre avec 600 exploitations spécialisées.**

Depuis 2000, si les effectifs du cheptel caprin (3 400) sont en légère hausse, les effectifs du cheptel bovin diminuent (26 000 contre 28 000), ainsi que les effectifs du cheptel ovin qui baissent plus sensiblement (55 000 contre 75 000). Ces élevages contribuent à près de 6 % à la PBS départementale contre 4 % pour les élevages de porcs et de volailles, avec notamment les poulets de chair et les canards à gaver.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

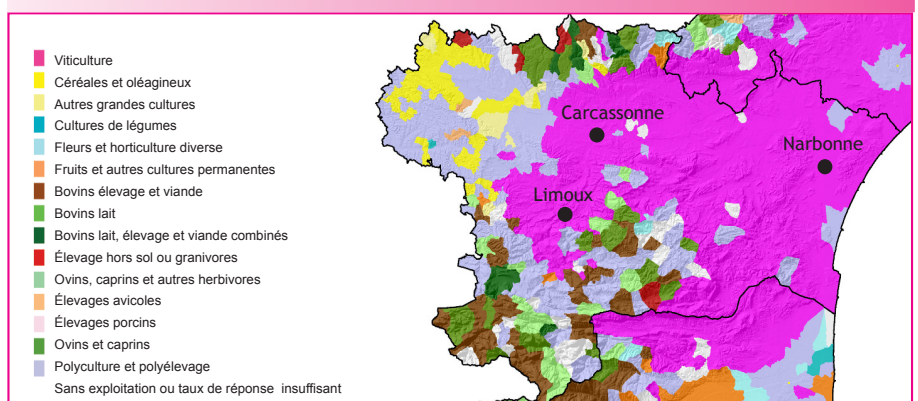
■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées.

11 % des exploitations agricoles pratiquent des activités de diversification.

17 % des exploitations agricoles commercialisent une partie de leur production en circuit court.

Une viticulture toujours dominante



Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO® - BD ALTI®

Aude		Nombre d'exploit. (milliers)	SAU (milliers d'ha)	SAU moyenne (ha)	Chefs et coexploit. (milliers)	Salariés permanents (milliers)	Travail agricole (milliers d'UTA)	Exploit. Otex viticoles (milliers)	Superficie en vignes (milliers d'ha)	Exploit. Otex COP* (nombre)	Superficie en COP* (milliers d'ha)	Cheptel bovin (milliers)	Cheptel caprin (milliers)	Cheptel ovin (milliers)
Ensemble des exploitations	2010	7,3	224,0	30,8	8,0	1,8	9,1	5,0	69,1	900	76,8	25,9	3,4	55,5
	2000	9,4	238,7	25,5	10,1	2,2	12,3	6,8	85,5	979	78,2	27,9	3,0	74,6
	2010/2000	- 22,4 %	- 6,2 %	+ 20,9 %	- 20,2 %	- 17,9 %	- 26,2 %	- 27,6 %	- 19,1 %	- 8,1 %	- 1,8 %	- 7,5 %	+ 12,1 %	- 25,6 %
Moyennes et grandes exploitations	2010	4,1	194,2	47,4	4,8	1,8	7,4	2,8	64,4	485	70,8	22,9	2,6	50,7
	2000	5,0	212,5	42,2	5,7	2,2	10,1	3,6	78,6	521	71,2	25,8	2,3	70,1
	2010/2000	- 18,7 %	- 8,6 %	+ 12,4 %	- 15,7 %	- 18,4 %	- 26,3 %	- 21,0 %	- 18,0 %	- 6,9 %	- 0,6 %	- 11,1 %	+ 11,2 %	- 27,7 %
Part de l'Aude dans le Languedoc-Roussillon														
Ensemble des exploitations	2010	23,7 %	25,3 %	-	23,5 %	20,1 %	21,3 %	27,3 %	29,2 %	47,6 %	51,5 %	12,3 %	11,7 %	16,0 %
	2000	21,4 %	24,3 %	-	21,6 %	19,8 %	21,2 %	24,3 %	28,7 %	42,6 %	52,3 %	14,0 %	10,2 %	18,3 %
Moyennes et grandes exploitations	2010	25,0 %	25,2 %	-	24,6 %	20,3 %	21,5 %	29,4 %	29,5 %	63,7 %	52,3 %	12,2 %	10,5 %	15,7 %
	2000	24,4 %	24,9 %	-	24,5 %	19,9 %	21,3 %	29,8 %	29,2 %	54,1 %	52,9 %	14,2 %	9,6 %	18,3 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

* COP = céréales, oléagineux, protéagineux

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "**grandes exploitations**" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.